

Publications des tribunaux

Communication

(art. 11 PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A Nejmi Azizi (TN/124.47.157.150)

Statuant sur le recours de droit administratif de Nejmi Azizi, Cité El Mousthakbel, Rue de Carthage 42, TN-2082 Fouchana-Tunis du 6 janvier 2005, le Tribunal fédéral des assurances, par arrêt du 13 octobre 2005, a prononcé:

1. Le recours est irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais de justice.

Un exemplaire de l'arrêt ainsi que les annexes sont à votre disposition à la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

20 septembre 2005

Tribunal fédéral des assurances
p.o. du Président:

Le directeur de la Chancellerie, Studer

H 5/05

Communication

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.11.2005
Date	
Data	
Seite	6204-6204
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 042

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.